

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/130/2007 - ÉFAI

6 août 2007

AU 201/07

Craintes de renvoi forcé / Craintes pour la sécurité / Craintes de torture

ÉTATS-UNIS

Ahmed Belbacha (h), ancien résident algérien au Royaume-Uni, 38 ans

Ahmed Belbacha et d'autres ressortissants algériens détenus par les autorités des États-Unis à Guantánamo sont exposés à un risque de renvoi forcé imminent en Algérie.

Selon les informations reçues par Amnesty International, les autorités américaines ont l'intention de rapatrier contre leur gré quatre ou cinq Algériens détenus sur la base navale américaine de Guantánamo Bay. L'un de ces détenus serait Ahmed Belbacha, ancien résident algérien au Royaume-Uni, dont la libération est prévue depuis qu'il a été estimé qu'il « *ne représentait aucun danger* » pour les États-Unis ou leurs alliés. Amnesty International ignore l'identité des autres hommes.

D'après les renseignements recueillis, les autorités américaines prévoyaient de transférer les détenus en Algérie le 6 août. Selon de nouvelles informations, elles auraient indiqué que le transfert qu'Ahmed Belbacha n'aurait lieu que dans une semaine. Amnesty International ne dispose d'aucun renseignement complémentaire sur les autres détenus.

Ahmed Belbacha vivait à Bournemouth, au Royaume-Uni, pays où il avait cherché asile en raison des persécutions auxquelles il était soumis par les autorités et par un groupe armé d'opposition en Algérie.

S'il est renvoyé en Algérie, le danger sera d'autant plus grand que les autorités américaines l'avaient classé dans la catégorie des « combattants ennemis » et que la méfiance règne à l'égard des détenus de Guantánamo, que les forces américaines ont collectivement qualifiés de « terroristes » à maintes reprises. Cela fait maintenant plus de cinq ans qu'Ahmed Belbacha est détenu par les autorités des États-Unis. Il n'a été ni jugé, ni même inculpé.

En Algérie, toute personne soupçonnée d'être impliquée dans des activités terroristes, ou de détenir des informations relatives à de telles activités sur le territoire algérien ou à l'étranger, est exposée à un risque important d'être placée en détention au secret et torturée par les services de renseignement de l'armée, le Département du renseignement et de la sécurité (DRS). Amnesty International a été informée de dizaines de cas de détenus ainsi traités. Certains d'entre eux revenaient de l'étranger, soit de leur propre initiative, soit parce qu'ils avaient été renvoyés contre leur gré dans leur pays d'origine par des autorités étrangères.

Une juge fédérale américaine a indiqué qu'elle aurait probablement rendu une ordonnance empêchant le renvoi forcé d'Ahmed Belbacha en Algérie, compte tenu des éléments présentés par ses avocats, qui mettaient en évidence les risques auxquels leur client serait exposé en cas de retour. Toutefois, la magistrate a estimé qu'elle n'avait pas compétence pour s'opposer à ce renvoi, en vertu de la Loi relative aux commissions militaires promulguée par le président George W. Bush en octobre 2006. Cette loi prive les juridictions américaines du droit d'examiner des requêtes en *habeas corpus* (procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire, afin de contester la légalité de la détention, et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté) ou de statuer sur d'autres recours formés en faveur d'étrangers détenus par les autorités américaines en tant que « combattants ennemis ».

En 2006, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a exhorté les États-Unis à « *prendre toutes les mesures nécessaires* » pour veiller à ne transférer aucun détenu dans un autre pays « *s'il y a de sérieux motifs de penser qu'il risque d'y être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ». Dans le rapport qu'elles ont remis en 2006 au Comité des Nations unies contre la torture, les autorités américaines affirmaient « *ne transférer aucun détenu dans un pays où les États-Unis considèrent le risque qu'il soit torturé "plus probable que le contraire"* » – critère en deçà des exigences du droit

international. Ce rapport ajoutait : « *Les États-Unis obtiennent, si nécessaire, des assurances du gouvernement du pays étranger dans lequel un détenu est transféré, garantissant que celui-ci ne sera pas soumis à la torture.* » Amnesty International s'oppose aux « assurances diplomatiques » lorsqu'un État s'en sert pour envoyer une personne dans un pays où il considérerait en leur absence qu'elle risque d'être torturée ou maltraitée. Ces garanties ne sont pas fiables ; du point de vue juridique, rien n'oblige les États à les respecter. Amnesty international croit comprendre que les autorités américaines ont cherché à obtenir des autorités algériennes des assurances quant au traitement des détenus, mais l'organisation ignore la nature de ces garanties, pour autant qu'elles aient été données. Au début du mois de juillet, le ministre algérien des Affaires étrangères, Mourad Medelci, a émis de sérieuses réserves au sujet des conditions proposées par les autorités américaines pour la remise des Algériens détenus à Guantánamo. Quoi qu'il en soit, Amnesty International répète qu'aucune décision relative à un tel transfert de détenus ne peut se fonder sur ce type de garanties.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :

- exhortez les autorités américaines à ne pas renvoyer Ahmed Belbacha contre son gré en Algérie, ni aucun des autres Algériens détenus à Guantánamo ;
- dites-vous préoccupé à l'idée qu'Ahmed Belbacha serait en grand danger s'il était renvoyé dans ce pays ;
- soulignez que les assurances diplomatiques sont des garanties peu fiables par nature, que rien, du point de vue juridique, n'oblige les États à les respecter, et que les autorités américaines ne devraient pas se fonder sur ces garanties dans de tels cas.

APPELS À :

Secrétaire d'État américaine :

The Honorable Condoleezza Rice
Secretary of State

Department of State, 2201 C Street, N.W., Washington DC 20520, États-Unis

Fax : +1 202 261 8577

Courriers électroniques : Secretary@state.gov.

Formule d'appel : Dear Secretary of State, / Madame la Secrétaire d'État,

Ministre de la Défense :

The Honorable Robert M. Gates
Secretary of Defense

1000 Defense Pentagon 20301, Washington, DC , États-Unis

Fax : +1 703 697 8339

Formule d'appel : Dear Secretary of Defense, / Monsieur le Ministre,

Si vous en avez la possibilité, veuillez également contacter les autorités britanniques.

- exhortez-les à intervenir d'urgence en faveur d'Ahmed Belbacha, qui a résidé sur leur territoire et serait en grand danger si les autorités américaines le renvoyaient contre son gré en Algérie, ce qu'elles sont sur le point de faire, selon les informations recueillies ;
- soulignez que les autorités américaines l'ont mis hors de cause et ont prévu qu'il quitte Guantánamo, et rappelez qu'aucune charge ne pèse sur lui ;
- saluez le fait que Bisher al Rawi ait été renvoyé cette année au Royaume-Uni, où il résidait avant son arrestation ;
- exhortez les autorités britanniques à informer clairement les États-Unis qu'elles n'ont aucune objection au retour d'Ahmed Belbacha sur leur territoire ;
- engagez-les à autoriser cet homme à revenir au Royaume-Uni.

Ministre de l'Intérieur :

Rt Hon Jacqui Smith MP

Home Secretary, The Home Office,

50 Queen Anne's Gate, London, SW1 9AT, Royaume-Uni

Fax : +44 20 7219 4815

Courriers électroniques : smithjj@parliament.uk

Formule d'appel : Dear Home Secretary, / Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères :

Rt. Hon. David Miliband MP

Foreign Secretary, Foreign and Commonwealth Office,
King Charles St, London SW1A 2AH, Royaume-Uni

Courriers électroniques : **milibandd@parliament.uk**

Formule d'appel : **Dear Foreign Secretary / Monsieur le Ministre,**

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 17 SEPTEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*